

Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- ☐ Dernière quittance de loyer
- ☐ Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
- ☐ Attestation d'assurance logement de moins de trois mois
- ☐ Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale

